

## VINGT-DEUXIÈME ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

Genève 1-5 décembre 2025



Le Japon soutient la lutte contre les mines à l'échelle mondiale, comme on le voit ici en Angola.



Faire cesser les souffrances et les pertes en vie humaines causées  
par les mines antipersonnel

LUNDI 1ER DÉCEMBRE	MARDI 2 DÉCEMBRE	MERCREDI 3 DÉCEMBRE
<b>10:00 – 13:00   Plénière</b>	<b>10:00 – 13:00   Plénière</b>	<b>10:00 – 13:00   Plénière</b>
<b>1. Ouverture officielle</b> <b>2. Ouverture cérémonielle</b> <b>3. Adoption de l'ordre du jour</b> <b>4. Élection des vice-présidents et des autres responsables</b> <b>5. Confirmation du Sec. général</b> <b>6. Organisation du travail</b> <b>7. Échange général de points de vue</b>	<b>8. Présentation informelle des demandes de prolongation de l'article 5 et de leur analyse (suite)</b>  <b>9. Examen du statut général et de l'application de la Convention</b>  f. <b>Universalisation de la Convention</b>	<b>9. Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)</b>  a. <b>Aider les victimes</b>  b. <b>Destruction des mines AP dans les zones minées</b> i. <b>Défrichage des zones minées</b> ii. <b>Éducation et réduction des risques liés aux mines</b> iii. <b>Mise à jour de la faisabilité du Fonds fiduciaire volontaire</b>
<b>13:00–15:00   Événements parallèles</b>	<b>13:00–15:00   Événements parallèles</b>	<b>13:00–15:00   Événements parallèles</b>
<b>Exposition : Histoires immersives de conflit</b> Hôte : CICR   Salle du Pas Perdus  <b>Exposition : Maintenir la Convention, Une responsabilité partagée</b> Hôtes : ONU, Humanité & Inclusion, ICBL, NPA   Salle du Pas Perdus  <b>Synergies et amélioration la transparence des rapports</b> Hôtes : Australie, UNIDIR Salle : Concordia 4, 2e étage  <b>Soutenir les progrès de l'Article 5: défis pour le Soudan du Sud</b> Hôtes : Soudan du Sud, UNMAS Salle : XIle, 3e étage  <b>Landmine Monitor 2025 Briefing</b> Animateurs : ICBL Hôte : Salle d'Assemblée, 3e étage  <b>Faire progresser les femmes, la paix et la sécurité</b> Hôtes : UNIDIR, HALO Trust, CCCM Salle : Concordia 5, 2e étage  <b>Sensibilité aux conflits, « Plus un 'luxe' mais une nécessité » (sur invitation)  </b> Hôtes : Interpeace, GICHD   Chambre : XV, 2e étage	<b>Exposition : Maintenir la Convention, Une responsabilité partagée</b> Hôtes : ONU, Humanité & Inclusion, ICBL, NPA   Salle du Pas Perdus  <b>Renforcement des capacités nationales</b> Hôte : JICA   Salle : XIle, 3e étage  <b>Approche individualisée : Soudan</b> Hôtes : Comité de coopération et d'assistance et Soudan (sur invitation)   Concordia 4, 2e étage  <b>Progrès et défis sur l'article 5 et mise en œuvre du PASRA</b> Hôte : Mine Action Review Salle : XV, 3e étage  <b>De la politique à la pratique : intégrer la responsabilité environnementale dans les programmes d'action contre les mines</b> Hôtes : NPA, CEOBS Salle : Concordia 5, 2e étage	<b>Exposition : Maintenir la Convention, Une responsabilité partagée</b> Hôtes : ONU, Humanité & Inclusion, ICBL, NPA   Salle du Pas Perdus  <b>Renforcer la coopération internationale par le développement des capacités</b> Hôtes : CMAA du Cambodge Salle : XIle, 3e étage  <b>Renforcer les rapports sur l'AV</b> Hôte : Comité d'assistance aux victimes Salle : Concordia 4, 2e étage  <b>Action humanitaire contre les mines et logement, terres et biens (HLP) au Yémen, en Syrie et au Soudan du Sud</b> Hôtes : DRC, UNDP, UNMAS, HLP Cluster Salle : Concordia 5, 2e étage  <b>Silent Killers : un podcast sur le maintien de l'interdiction des mines terrestres face à la montée des menaces</b> Hôte : ICBL Chambre : XV, 2e étage
<b>15:00 - 18:00   Plénière</b>	<b>15:00 - 18:00   Plénière</b>	<b>15:00 - 18:00   Plénière</b>
<b>8. Présentations informelles des demandes de prolongation Art5</b>  <b>Réunion d'experts AV - sur invitation (15:00 - 16:30)</b> Salle : Concordia A239  <b>Réception (18h15-19h45)</b> Hôtes : Japon, Suisse & Canton et Ville de Genève   Lieu : Restaurant des délégués, 8e étage	<b>9. Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)</b>  f. <b>Universalisation de la Convention</b>  a. <b>Assistance aux victimes</b>	<b>9. Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)</b>  b. <b>Destruction des mines AP dans les zones minées (suite)</b>  c. <b>Coopération et assistance</b>

## La semaine en coup d'œil

JEUDI 4 DÉCEMBRE	VENDREDI 5 DÉCEMBRE
<b>10:00 – 13:00   Plénière</b>	<b>10:00 – 13:00   Plénière</b>
<p>9. Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)</p> <p>c. Coopération et Assistance (suite)</p> <p>d. Prévenir et réprimer les activités interdites et faciliter la conformité</p>	<p>10. Panel thématique (10h00 – 11h00)</p> <p>7. Échange général de points de vue (suite)</p> <p>11. Statut des contributions évaluées reçues conformément à l'article 14 de la Convention</p>
<b>13:00–15:00   Événements parallèles</b>	<b>13:00–15:00   Événements parallèles</b>
<p>L'avenir du Traité d'interdiction des mines – Leadership des jeunes à travers les piliers de l'action contre mines Hôte : Mines Action Canada Salle : Salle d'Assemblée, 3e étage</p> <p>Mettre en œuvre les femmes, la paix et la sécurité dans la lutte contre les mines Hôtes : Suisse, GICHD Salle : Concordia 5, 2e étage</p> <p>Renforcer la résilience communautaire grâce à l'éducation aux risques d'engins explosifs et à l'AV Hôtes : Nigeria et Centre pour la cohésion sociale, la paix et l'autonomisation Salle : Concordia 4, 2e étage</p> <p>Projection spéciale : <i>Broken Courage</i> Hôtes : Mission permanente du Canada, ICBL Chambre : XIVe, 1er étage</p> <p>Perspectives régionales sur l'innovation et l'engagement humanitaire dans l'action contre mines Hôte: Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Salle : XIle, 3e étage</p> <p>Groupe de soutien à l'action contre les mines Hôte: MASG (sur invitation) Chambre : XV, 2e étage</p>	<p>Mise en œuvre de la Convention dans des contextes complexes Hôte : UNMAS Salle : Concordia 5, 2e étage</p> <p>VA : Comparaison des meilleures pratiques issues de projets à long terme en Colombie avec les résultats récents du contexte de crise en Ukraine Hôte : Humanité &amp; Inclusion Salle : XIle, 3e étage</p>
<b>15:00 - 18:00   Plénière</b>	<b>15:00 - 18:00   Plénière</b>
<p>9. Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)</p> <p>e. Détruire les mines antipersonnel stockées</p> <p>g. Transparence et échange d'informations</p> <p>h. Soutien à la mise en œuvre</p> <p>i. Rapport, activités et finances de l'ISU</p> <p>ii. Processus de sélection pour le nouveau directeur de l'ISU</p> <p>iii. Autres questions concernant le soutien à la mise en œuvre</p>	<p>12. Examen des demandes de prolongation en vertu de l'article 5</p> <p>13. Examen des questions découlant de/dans le contexte des rapports soumis en vertu de l'article 7</p> <p>14. Examen des demandes soumises en vertu de l'article 8</p> <p>15. Élection du président de la vingt-quatrième réunion des États parties</p> <p>16. Durée et questions relatives aux préparatifs des vingt-troisième et vingt-quatrième réunions des États parties</p> <p>17. Toute autre affaire</p> <p>18. Examen et adoption du document final</p> <p>19. Fermeture du 22MSP</p>



Twenty-Second Meeting of the States Parties  
1 to 5 December 2025, Geneva

La Convention vise « à mettre fin aux souffrances et aux pertes des vies causées par les mines antipersonnel (MAP) » en poursuivant quatre objectifs fondamentaux : l'acceptation mondiale de l'interdiction ; destruction de MAP stockées ; le déminage des zones minées ; et, de l'assistance aux victimes. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de faciliter le respect, de fournir coopération et l'assistance, de favoriser la transparence et l'échange d'informations, et de soutenir la mise en œuvre de la Convention. Ce travail collectif a contribué à protéger les communautés touchées par les mines à travers le monde en réduisant considérablement les nouvelles victimes et en renforçant le soutien aux victimes et aux survivants des mines.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>SEMAINE EN UN APERÇU</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>PROGRAMME ET ÉVÉNEMENTS PARALLELES</b>	<b>5</b>
	Lundi	5
	Mardi	9
	Mercredi	12
	Jeudi	15
	Vendredi	19
<b>3</b>	<b>DATES IMPORTANTES   2026</b>	<b>22</b>

## 10:00 – 11:30 | Plénière

### 1. Ouverture officielle

La Présidente de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties (22AEP), S.E. ICHIKAWA TOMIKO, Représentant Permanent du Japon à la Conférence sur le désarmement, ouvre officiellement la réunion. L'Ambassadrice ICHIKAWA a été élue Présidente à la fin de la Vingt-et-unième Assemblée des États parties en novembre 2023. L'Ambassadrice est la première femme d'Asie de l'Est à diriger le travail des États parties et la septième femme au total depuis le début des procédures officielles de la Convention en 1999.



### 2. Ouverture cérémonielle

Le Ministre japonais des Affaires étrangères, S.E. Motegi Toshimitsu, et le Secrétaire général de l'ONU, S.E. António Guterres, s'apprêtent à livrer des messages vidéo. La Sous-Secrétaire générale et Haute Représentante des Nations Unies pour le désarmement, Izumi Nakamitsu, rejoint les Envoyés spéciaux de la Convention – Son Altesse Royale la Princesse Astrid, Princesse de Belgique et Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Zeid Al-Hussein de Jordanie ainsi que ces invités distingués,

- Le Vice-président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Dr Gilles Carbonnier,
- Le Président-directeur général du Réseau d'Entraide des Amputés en Ouganda, organisation membre de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL), Dr Alex Munyambabazi,
- La Présidente du Conseil de Fondation du Centre international de Genève pour le déminage humanitaire (CIDHG), Dr Barbara Haering.



Pour clore ce segment spécial et en tant que deux nouveaux États parties, la République des Îles Marshall et le Royaume de Tonga sont invités à s'adresser à la plénière.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

The 22MSP is set to adopt document #APLC/MSP.22/2025/1, presented at the 2025 Intersessional Meetings.

### 4. Élection des vice-présidents et autres responsables

Le 22AEP est invité à élire les huit membres sortants des comités : Burkina Faso, Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Pérou, Thaïlande, Turquie et Royaume-Uni, en tant que vice-présidents de la Réunion.

## 5. Confirmation du Secrétaire-Général

La 22AEP doit confirmer le Représentant permanent de la **Suisse à la Conférence sur le désarmement, Son Ex. Julien Thöni**, en tant que Secrétaire général. L'ambassadeur Thöni doit s'adresser à la plénière en représentation du pays hôte.



## 6. Organisation du travail

La 22AEP s'apprête à adopter son programme contenu dans le document #APLC/MSP.22/2025/2025/2, présenté lors des Réunions intersessionnelles du 17 au 20 juin 2025.

## 11:30 – 13:00 | Plénière

### 7. Échange général de points de vue

Les délégations sont invitées à prononcer de brèves déclarations générales (pas plus de trois minutes). Les États parties et les observateurs sont encouragés à s'abstenir de faire des déclarations générales et à fournir plutôt des mises à jour sur les questions thématiques indiquées au point 9 de l'ordre du jour. Les délégations intéressées doivent contacter l'Unité de Soutien à la Mise en Œuvre (ISU) pour être inscrite sur la liste des intervenants : [isu\(at\)apminebanconvention.org](mailto:isu(at)apminebanconvention.org). Sinon, des déclarations écrites peuvent être soumises à disposition sur le site web de la Convention.

## 13:00 – 15:00 | Événements parallèles\*

### Du déminage à la communauté : faire avancer les femmes, la paix et la sécurité

**Salle : Concordia 5 (2e étage)**

Hôtes : Norvège, UNIDIR, HALO Trust, CCCM

Les panélistes partageront les leçons tirées de l'intégration des perspectives de genre dans les actions de minage, examineront les progrès réalisés dans la promotion du leadership féminin dans le secteur, et mettront en avant les initiatives visant à prévenir la violence basée sur le genre (VGG) et à favoriser l'autonomisation des femmes dans les communautés libérées des mines terrestres. Les sujets clés à discuter incluent : les leçons tirées de 25 ans d'agenda WPS et les liens avec l'action contre les mines ; Des environnements favorables à la participation et au leadership des femmes dans le déminage ; Prévenir la violence basée sur le genre et promouvoir l'inclusion économique des femmes dans les zones déminées.

### Créer des synergies et améliorer les résultats de transparence dans les rapports entre les instruments conventionnels de contrôle des armements

**Salle : Concordia 4 (2e étage)**

Hôtes : Mission permanente d'Australie et UNIDIR

En vertu de l'article 7 et de ses Plans d'action, les États parties doivent faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs obligations. Un rapport transparent et opportun constitue un indicateur essentiel de la santé globale de la Convention, et constitue un point de référence pour mesurer les progrès collectifs et individuels des États parties. Des défis persistent dans la transparence des rapports à travers la Convention et les autres instruments conventionnels de contrôle des armements. Cet événement parallèle réunit l'UNIDIR et les États membres pour partager idées et expériences afin d'identifier des moyens d'améliorer les résultats des rapports. L'événement présentera également le document de travail australien sur les synergies dans le reporting à travers les instruments.

**Soutenir les progrès de l'Article 5 dans une crise mondiale de financement : défis et implications pour le Soudan du Sud**

**Salle : XIe (3e étage)**

Hôtes : Autorité nationale soudanaise et UNMAS

Cet événement examinera comment la crise humanitaire mondiale et le financement de l'ONU sapent la capacité du Soudan du Sud à achever ses obligations en vertu de l'article 5. La demande de prolongation de quatre ans du Soudan du Sud jusqu'en juillet 2030, soumise en mai et révisée en août 2025, reflète la contamination persistante et les progrès ralenti causés par d'importants déficits de financement. Les contraintes de liquidité ont réduit la capacité de dégagement de 19 à 5 équipes, sans actifs mécaniques. Malgré un engagement national fort, l'objectif 2030 est peu susceptible d'être atteint sans un soutien substantiel et prévisible des donateurs. L'événement exposera ces défis, leurs implications mondiales et la nécessité d'un financement durable.

**Briefing, Monitor des mines terrestres 2025**

**Salle d'assemblée (3e étage)**

Hôte : ICBL

Les membres de l'équipe éditoriale de Landmine Monitor présenteront les principales conclusions sur la politique d'interdiction des mines, l'utilisation, la production, le commerce et le stockage ; Progrès et défis restants pour évaluer et

traiter l'impact de la contamination et des victimes grâce au déminage, à l'éducation aux risques et à l'assistance aux victimes ; ainsi que les tendances mondiales dans le financement des opérations contre les mines.

**Sensibilité au conflit « Ce n'est plus un 'luxe' mais une nécessité opérationnelle dans l'action humanitaire contre les mines ». Défis systémiques pour renforcer la sensibilité aux conflits**

**Salle : XV (sur invitation)**

Hôtes: Interpeace, GICHD

Comment dépasser une vision technique étroite de la sensibilité au conflit dans les opérations de mines ? Quels changements pratiques, institutionnels et politiques sont nécessaires pour l'ancrer de manière significative — et quel rôle les donateurs et les leaders sectoriels peuvent-ils jouer pour permettre un changement réel et transformateur ? Cette table ronde, organisée par Interpeace et GICHD, vise à faire évoluer la conversation au-delà du simple traitement de la sensibilité au conflit comme liste de contrôle ou exercice de formation. Au contraire, il explore comme un processus réflexif qui examine comment l'action des mines interagit avec les dynamiques de conflit et de paix. S'appuyant sur la littérature récente et les entretiens avec des informateurs clés, la discussion partagera des éclairages, mettra en lumière les bonnes pratiques et examinera les obstacles systémiques ainsi que les opportunités de construire des actions de minage plus respectueuses de la paix.

## EXPOSITIONS

**Histoires immersives de conflit**

**Salle des Pas Perdus (à l'extérieur de la salle d'assemblée) uniquement le 1er décembre**

Animateur : CICR | Cette collection d'expériences VR et 3D produites par le CICR vous place au cœur de véritables défis humanitaires, offrant un aperçu direct de l'impact de la mine/ERW et des parcours de ceux qui luttent pour survivre et se rétablir.

**Faire respecter la Convention sur l'interdiction des mines : une responsabilité partagée d'éradiquer les mines et d'autonomiser les vies**

**Salle des Pas Perdus (à l'extérieur de la salle d'assemblée) du 1er au 3 décembre**

Hôtes : Nations Unies et ICBL avec les contributions des membres de l'ICBL Humanité et Inclusion et Aide du peuple norvégien. | À travers des photos de Syrie, d'Ukraine et des archives de l'ICBL, des témoignages de survivants sur la réhabilitation et une démonstration de déminage, l'exposition rappelle la responsabilité partagée de débarrasser le monde des mines antipersonnel et de faire face aux conséquences désastreuses de leur utilisation.

## 15:00 – 18:00 | Plénière

### 8. Présentation informelle des demandes soumises en vertu de l'article 5 et de leurs analyses

Les États parties ayant soumis des demandes en 2025 – **Angola, Argentine, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, République démocratique du Congo, Équateur, Éthiopie, Nigeria, Sénégal, Soudan du Sud, Tadjikistan, Türkiye et Zimbabwe** – sont invités à présenter les points saillants de leurs demandes jusqu'à sept minutes.

Après chaque présentation, le président du Comité sur la mise en œuvre de l'article 5 présente l'analyse de la demande. La parole s'ouvre ensuite aux autres États et organisations souhaitant commenter les demandes pendant trois minutes ou moins. Les décisions concernant les demandes prévues au point 12 de l'ordre du jour sont prises le vendredi 5 décembre.

#### Réunion d'experts en aide aux victimes (VAEM) | 15:00 – 16:30

Chambre : Concordia A239, 2e étage, accès par la porte A15 | Sur invitation

Le Comité d'Assistance aux Victimes (AV) organise un échange informel avec des Experts, centré sur les progrès et les défis rencontrés lors de la première année de mise en œuvre des Actions 30 à 39 du Plan d'action de Siem Reap-Angkor (PASRA).

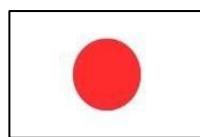
La discussion des experts vise à se concentrer sur la définition des priorités pour 2026. La session se déroule principalement en anglais, avec une interprétation dans d'autres langues à confirmer. Tous les experts du VA sont chaleureusement invités à rejoindre cette conversation importante. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'ISU.

## 18:15 – 19:45 Réception d'ouverture



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation



DELEGATION OF JAPAN  
TO THE CONFERENCE ON DISARMAMENT



POST TENEBRAS LUX

REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE



VILLE DE  
GENÈVE

Les délégués sont chaleureusement invités à une réception cocktail organisée par le présidence du 22MSP, la Confédération suisse, le canton de Genève et la ville de Genève. La réception d'ouverture a lieu au

Restaurant des délégués, 8e étage, bâtiment A, Palais des Nations.



## 10:00 – 13:00 | Plénière

### 8. Présentation informelle des demandes soumises en vertu de l'article 5 et de leur analyse (suite)

### 9. Examen du statut général et de l'application de la Convention

#### f) Universalisation de la Convention

La Présidente présente un aperçu de l'état de l'universalisation et des activités menées pour promouvoir la Convention et relever les défis auxquels elle est confrontée. Les délégations sont invitées à prendre la parole pour un maximum de cinq minutes, comme suit,

- États qui ont décidé de rejoindre la Convention.
- Les États non parties souhaitant partager leurs opinions sur la Convention ou fournir des mises à jour sur les démarches entreprises pour adhérer à la Convention.
- États parties qui ont déposé leurs instruments de retrait.

D'autres délégations sont invitées à prendre la parole pour un délai de trois minutes au maximum pour,

- Fournir des mises à jour sur les efforts visant à encourager l'acceptation universelle de la Convention.
- Partager des points de vue sur l'universalisation conformément aux actions 11 à 12 du PASRA.



Plus de 700 délégués représentant 100 États – dont 11 non-partis – et plus de 30 organisations internationales et non gouvernementales se sont joints au Cambodge en novembre 2024 pour le,

#### *Sommet de Siem Reap-Angkor sur un monde sans mines*

Le Sommet, ou Cinquième Conférence d'Examen, s'est conclu par l'adoption d'un nouveau plan d'action quinquennal, le PASRA. Le plan 2025-2029 vise à guider la mise en œuvre efficace de la Convention afin de réduire ou d'éliminer les nouvelles victimes et de remplir les obligations restantes, notamment en favorisant la pleine et égale participation des survivants dans la société.

Téléchargez la publication contenant le texte de la Convention, la Déclaration politique de Siem Reap-Angkor, le PASRA, ainsi que le travail du Président et des Comités en arabe, anglais, français et espagnol.



## 13:00 – 15:00 | Événements parallèles\*

### **Clearing the Mines 2025 : progrès et défis dans la mise en œuvre de l'article 5 et du PASRA**

**Salle :** Salle d'Assemblée

**Hôte :** Mine Action Review

Rejoignez Mine Action Review pour un aperçu des dernières conclusions et analyses du rapport « Clearing the Mines 2025 » de cette année et du suivi du plan d'action Siem Reap-Angkor. Le briefing de 45 minutes mettra en lumière les progrès mondiaux et les défis restants dans la mise en œuvre de l'article 5 — l'une des dispositions fondamentales au cœur de la Convention — durant une année au cours de laquelle un record de 13 demandes de prolongation des délais d'autorisation sont en cours d'examen. Découvrez quels États concernés sont en bonne voie pour respecter leurs obligations, lesquels subissent des revers, ainsi que les facteurs qui les soutiennent. Ce briefing offre des informations précieuses aux États concernés, aux donateurs et aux partenaires de mise en balance engagés àachever et à mettre fin aux souffrances et aux pertes causées par les mines antipersonnel.

### **Renforcer la capacité nationale en vue d'un monde sans mines grâce à une plateforme d'action contre les mines, la coopération Japon-Cambodge**

**Salle :** XIIe (3e étage)

**Hôte:** Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Cet événement parallèle, organisé par la JICA sous la présidence japonaise du 22MSP, mettra en lumière comment le partenariat à long terme entre le Japon et le Cambodge a renforcé la capacité nationale de lutte contre les mines et inspiré une coopération internationale plus large avec d'autres pays touchés par les mines. Fort de plus de trois décennies de collaboration, l'événement présentera des expériences concrètes issues de la coopération du Cambodge avec la Colombie, le Soudan du Sud et la RPD Lao, illustrant comment un pays affecté peut évoluer d'un bénéficiaire d'aide à celui de prestataire technique. À travers des études de cas et des dialogues, les participants examineront comment le partage des connaissances, la coopération régionale et le leadership national contribuent à une action de mines plus rapide, plus sûre et plus durable. La session explorerá également les voies d'élargir ces modèles de coopération vers un monde exempt de la menace des mines antipersonnel.

### **Demande de prolongations et mise en œuvre de l'article 5 dans des contextes de conflits en cours**

**Chambre :** XV (2e étage)

**Animateur :** Groupe consultatif sur les mines (MAG)

Cet événement examinera les défis spécifiques auxquels sont confrontés les États parties dans l'élaboration et la mise en œuvre des demandes de prolongation de l'article 5 dans un contexte de conflits en cours, en particulier lorsque la contamination implique des mines antipersonnel. La préparation d'une demande initiale dans de telles conditions s'écarte souvent des procédures standard en raison de l'insécurité, de l'accès limité et de la contamination en évolution rapide. Ces facteurs compliquent également les activités d'enquête, d'autorisation et d'éducation aux risques, exigeant une planification flexible et adaptative. L'événement réunira les États parties concernés de différentes régions pour partager des expériences directes, des analyses pratiques et des leçons tirées afin d'éclairer la mise en œuvre actuelle et future en vertu de la Convention.

### **De la politique à la pratique : intégrer la responsabilité environnementale dans les programmes d'action contre les mines**

**Salle :** Concordia 5 (2e étage)

**Hôtes :** NPA & Observatoire des conflits et de l'environnement (CEOBS)

D'importants progrès ont été réalisés pour intégrer les considérations climatiques et environnementales dans l'action des mines. Parmi les jalons récents figurent la révision de l'IMAS 07.13 et de sa note technique associée ; l'intégration des considérations environnementales dans le Plan d'action Siem Reap-Angkor ; et la mise en place et le déploiement de l'Outil Champ Vert (GFT). Le défi est désormais de traduire ces cadres en actions concrètes. Les États parties concernés doivent prendre des mesures actives pour intégrer des pratiques environnementales saines dans leurs programmes de lutte contre les mines. Cet événement annexe fera le point sur les progrès réalisés à ce jour. Un aperçu sera présenté de la manière dont les États concernés font progresser leur mise en œuvre ; un État concerné partagera les efforts nationaux pour aligner la NMAS avec l'IMAS 07:13 et mettre en œuvre la PASRA ; et la NPA et la CEOBS présenteront les leçons tirées du déploiement du GFT dans 8 programmes NPA.

### **Approche individualisée : Soudan**

**Hôte :** Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance (sur invitation)

**Salle :** Concordia 4 (2e étage)

## 15:00 – 18:00 | Plénière

### 9. Examen du statut général et de l'application de la Convention (suite)

#### f) Universalisation de la Convention (suite)

##### a) Assistance aux victimes : Conclusions et recommandations relatives au mandat du Comité d'assistance aux victimes

Le Président du Comité est chargé de présenter les conclusions et recommandations du Comité. Les États parties mettant en œuvre les activités de l'AV<sup>1</sup> sont invités à fournir de brèves mises à jour sur leurs efforts pour remplir leurs engagements conformément aux Actions 30 à 39 de la PASRA et à commenter les conclusions du Comité pendant cinq minutes maximum. D'autres délégations peuvent partager leurs remarques sur ces mises à jour et partager leur point de vue sur l'aide aux victimes – trois minutes ou moins.

La Convention fut le premier instrument de désarmement à prendre en compte les droits des personnes affectées par une arme interdite. C'est ainsi qu'est né le concept *d'assistance aux victimes*, servant de référence pour les traités ultérieurs et évoluant au fil du temps vers une approche fondée sur les droits qui devrait être intégrée dans des politiques et programmes nationaux plus larges.



<sup>1</sup> Les 39 États parties suivants ont signalé avoir mené des activités d'assistance aux victimes : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Tchad, Chili, Colombie, Croatie, République démocratique du Congo, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Irak, Jordanie, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigeria, Palestine (État de), Pérou, Sénégal, Serbie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Türkiye, Ouganda, Ukraine, Yémen, et Zimbabwe.

**10:00 – 13:00 | Plénière**

## 9. Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)

### a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations (suite)

### b) Destruction des mines antipersonnel dans les zones minées

#### i) Déminage des zones minées : Conclusions et recommandations

La session commence par la présentation par le président de la Commission sur la mise en œuvre de l'article 5 qui présente les conclusions et recommandations du comité. Les États parties qui ont récemment terminé ou sont encore en train de défricher les zones minées, à l'exception des 14 États parties ayant soumis des demandes de prolongation, sont invités à fournir de brèves mises à jour sur leurs efforts pour remplir leurs obligations au titre de l'article 5 et leurs engagements conformément aux actions 17 à 25 du Plan d'action Siem Reap-Angkor, et à commenter les conclusions du Comité concernant une intervention ne dépassant pas de Cinq minutes. D'autres délégations peuvent commenter ces mises à jour et partager leurs points de vue ne dépassant pas trois minutes.

Parmi les 65 États parties ayant signalé des zones minées, **31 ont déclaré l'accomplissement de leur obligation** en conformité avec l'article 5. Cela inclut Oman, qui a annoncé cet achèvement lors des réunions intersessionnelles de 2025.

1999 Bulgarie | 2002 Costa Rica | 2004 Djibouti, Honduras | 2005 Guatemala, Suriname | 2006 Macédoine du Nord  
 2007 Eswatini | 2008 France, Malawi | 2009 Albanie, Grèce, Rwanda, Tunisie, Zambie | 2010 Nicaragua  
 2012 République du Congo, Danemark, Gambie, Jordanie, Ouganda | 2013 Bhoutan, Allemagne, Hongrie, Venezuela  
 2014 Burundi | 2015 Mozambique | 2017 Algérie | 2020 Chili, Royaume-Uni\*  
 2025 Oman



La photo ci-dessus montre la délégation omanaise félicitée par la Présidente de la Convention et la Présidente du Comité sur l'article 5 du 2025, la Thaïlande.

\* Voir APLC/MSP.18/2020/MISC.4

### ii) Éducation aux risques mineurs et réduction des risques

Les États parties touchés par les mines sont invités à présenter leurs progrès et défis dans la mise en œuvre des programmes d'éducation et de réduction des risques, ainsi qu'à donner des mises à jour en cinq minutes ou moins sur leurs efforts concernant les actions 26 à 28. D'autres délégations peuvent commenter ces mises à jour et partager leurs points de vue en trois minutes ou moins. Le nouveau Président du Comité présente les priorités pour le 2026.

### iii) Rapport sur l'étude de faisabilité du Fonds fiduciaire volontaire

L'Action 44 du PASRA indiquait : « Les États parties en mesure de fournir une assistance renforceront leurs efforts pour coordonner efficacement leur soutien à la mise en œuvre effective des obligations de la Convention par les États parties concernés, (...). Dans le cadre de cet effort, les États parties étudieront la faisabilité de la création d'un fonds en fiducie volontaire pour soutenir les États parties concernés peinant à obtenir une aide internationale pour leurs engagements juridiques et temporels en vertu de l'article 5 de la Convention, en vue de rendre compte des progrès réalisés à la vingt-deuxième réunion des États parties et de prendre une décision à ce sujet au plus tard lors de la vingt-troisième réunion des États parties. » La cinquième conférence d'examen a chargé le président du 22MSP de « créer un groupe de travail pour soutenir la mise en œuvre » de cette action. À ce sujet, le Président doit fournir une mise à jour sur l'Action 44. Le président du groupe de travail doit présenter leurs activités et leurs progrès. Les délégations peuvent commenter ces mises à jour et partager leur point de vue en trois minutes ou moins.

Délais de l'article 5 <sup>3</sup> (classés par ordre alphabétique dans l'ordre anglais d'origine)			
STATE PARTY	DEADLINE	STATE PARTY	DEADLINE
Afghanistan	1er mars 2030	Mauritanie	31 janvier 2026
Angola	31 décembre 2025	Niger	31 décembre 2029
Argentine	1er mars 2026	Nigeria	31 décembre 2025
Bosnie-Herzégovine	1er mars 2027	Palestine, État de	1er juin 2028
Burkina Faso	(À déterminer par la 22AEP)	Pérou	31 décembre 2029
Cambodge	31 décembre 2025	Sénégal	1er mars 2026
Tchad	1er janvier 2030	Serbie	31 décembre 2026
Colombie	31 décembre 2025	Somalie	1er Octobre 2027
Croatie	1er mars 2026	Soudan du Sud	9 juillet 2026
Chypre	1er juillet 2028	Sri Lanka	1er juin 2028
RD Congo	31 décembre 2025	Sudan	1er avril 2027
Ecuador	31 décembre 2025	Tadjikistan	31 décembre 2025
Eritrea	31 décembre 2027	Thaïlande	31 décembre 2026
Éthiopie	31 décembre 2025	Türkiye	31 décembre 2025
Guinée-Bissau	31 décembre 2027	Ukraine	31 décembre 2033
Irak	1er février 2028	Yémen	1er mars 2028
Mali	(À déterminer)	Zimbabwe	31 décembre 2025

Les pays dans des cases grises ont demandé des prolongations de leurs délais pour la considération à la 22AEP.

<sup>3</sup> La Guinée-Bissau a déclaré son achèvement en 2012 mais a depuis identifié des zones minées jusque-là inconnues sous sa juridiction ou son contrôle. Le Nigeria a déclaré son achèvement en 2011 mais a depuis identifié les zones nouvellement minées sous sa juridiction ou son contrôle. La Mauritanie a déclaré son achèvement en 2018 mais a depuis identifié de nouvelles zones sous sa juridiction ou son contrôle.

## 13:00 – 15:00 | Événements parallèles\*

### **Renforcer le reporting sur l'assistance aux victimes**

**Chambre : Concordia 4 (2e étage)**

Hôte : Comité d'aide aux victimes

L'objectif de cet événement parallèle est d'aider les États parties à améliorer la qualité et la cohérence de leur rapport sur l'aide aux victimes, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre des Actions 30 à 39 de la PASRA. L'événement mettra en avant l'importance d'établir des données de référence en 2025 et de veiller à ce que les rapports de l'Article 7 reflètent à la fois les réalisations et les obstacles rencontrés. De plus, le Comité présentera des directives pratiques élaborées pour aider à aligner les rapports d'assistance aux victimes avec les conventions « sœurs » telles que la Convention sur les munitions à sous-munitions, la Convention sur certaines armes conventionnelles Protocole V ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

### **Action humanitaire contre les mines et logement, terre et propriété (HLP) au Yémen, en Syrie et au Soudan du Sud – Voies vers une intégration efficace, la paix et une reprise rapide**

**Salle : Concordia 5 (2e étage)**

Hôtes : Conseil danois des réfugiés, PNUD, UNMAS, Cluster du PHL

Conflits prolongés, guerre asymétrique et ressources limitées – l'environnement opérationnel actuel pour l'action contre les mines est de plus en plus complexe. Les processus de libération des terres doivent donc s'adapter pour ne pas causer de dommages et maximiser les impacts sur le retour, la reconstruction économique et la reconstruction. Cet événement parallèle discutera de la manière dont la RDC, PNUD & UNMAS ont abordé ces réalités en intégrant le HLP dans l'action contre les mines afin de renforcer la priorisation, l'efficacité et l'efficacité. Des représentants de la structure mondiale des clusters et trois organisations discuteront des leçons tirées du Yémen, de la Syrie, du Soudan du Sud et de l'Éthiopie, afin de souligner l'importance de la sensibilité aux conflits, de la coordination multisectorielle et de la localisation comme outils cruciaux de conception et de mise en œuvre des programmes. La liaison communautaire et les enquêtes non techniques sont des passerelles pour l'action contre les mines afin d'assurer des solutions durables au déplacement et, à terme, à la récupération.

### **Renforcer la coopération internationale par le développement des capacités pour un monde sans mines**

**Salle : XIIe (3e étage)**

Hôte : Autorité cambodgienne pour l'action contre les mines et l'assistance aux victimes (CMAA)

La Convention d'Ottawa constitue la base d'un monde sans mines, mais la réalisation de cette vision exige une coopération internationale soutenue et un développement des capacités. De nombreux États parties concernés continuent de faire face à des défis opérationnels, techniques et institutionnels pour remplir leurs obligations en vertu de l'article 5. Le Cambodge, l'un des pays les plus touchés par les mines, a renforcé une forte capacité institutionnelle et partage activement son expertise avec d'autres États concernés, soutenu par des partenariats de longue date avec des organisations internationales, des ONG, des donateurs et des partenaires de développement. Au sein de la communauté mondiale de l'action contre les mines, une telle coopération accélère le déblaiement, améliore la coordination et garantit la durabilité à long terme. Cet événement parallèle offrira une plateforme pour échanger des expériences concrètes, présenter des initiatives de développement des capacités et explorer des moyens de renforcer la coopération à l'échelle mondiale.

### **Silent Killers : un podcast sur le maintien de l'interdiction des mines terrestres face à la montée des menaces**

**Salle : XV (2e étage)**

Animateur : ICBL

Rejoignez-nous pour l'enregistrement du dernier épisode de la série de podcasts Silent Killers, un ensemble de 10 conversations qui ont exploré les leçons tirées du mouvement du Traité d'interdiction des mines face aux défis sans précédent d'aujourd'hui. Cette conversation dynamique réunira les principaux défenseurs de la communauté de l'interdiction des mines sous la modération d'un célèbre cinéaste et podcasteur activiste. Ensemble, ils réfléchiront à l'héritage remarquable du traité, examineront les graves menaces à son intégrité et offriront des perspectives uniques sur les raisons pour lesquelles la communauté internationale doit rester ferme dans la défense et le maintien de l'interdiction face aux menaces croissantes.

\* Ces informations relèvent des organisateurs. Certaines descriptions ont peut-être été modifiées pour plus de concision.



**15:00 – 18:00 | Plénière****9 Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)****b) Destruction des mines antipersonnel dans les zones minées (suite)****c) Coopération et assistance : Conclusions et recommandations relatives au mandat du Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance**

Le président du Comité est chargé de présenter les conclusions et recommandations du Comité.

Les délégations souhaitant fournir des mises à jour brèves sur leurs efforts et/ou défis conformément aux Actions 40 à 45 du PASRA sont invitées à le faire comme suit :

- Les États parties mettant en œuvre les dispositions clés de la Convention et ceux en mesure de fournir leur assistance sont invités à prononcer des déclarations ne dépassant pas cinq minutes ;
- D'autres délégations peuvent commenter ces mises à jour, partager leurs points de vue sur des sujets connexes en trois minutes ou moins.

Le président entrant présente les priorités du Comité pour la mise en œuvre de 2026.

**Programme Jour 4 | Jeudi 4 décembre 2025****10:00 – 13:00 | Plénière****9. Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)****c) Coopération et assistance : Conclusions et recommandations (suite)****d) Prévenir et supprimer les activités interdites et faciliter la conformité : Conclusions et recommandations relatives au mandat du Comité de conformité coopérative**

Le président du Comité est chargé de présenter les conclusions et recommandations du Comité.

Les délégations sont invitées à prendre la parole comme suit,

- Les États parties mentionnés dans les conclusions du Comité sur la conformité coopérative<sup>4</sup> sont invités à fournir une mise à jour sur les enquêtes ou activités en cours entreprises afin d'assurer leur conformité conformément aux actions 46 à 48 du Plan d'action Siem Reap-Angkor dans un délai maximum de cinq minutes.
- D'autres délégations peuvent commenter ces mises à jour et partager leurs points de vue en trois minutes ou moins.



\* Informations fournies par les organisateurs. Certains ont peut-être été édités pour plus de concision.

<sup>4</sup> Soudan, Ukraine et Yémen.

## 13:00 – 15:00 | Événements parallèles\*

**Renforcer la résilience communautaire grâce aux approches localisées de l'EORE et du VA dans le nord-est du Nigeria**

**Salle : Concordia 4 (2e étage)**

Hôtes : Nigeria État de Borno / Centre pour la cohésion sociale, la paix et l'autonomisation (CENSCOPE)

CENSCOPE a fait progresser les programmes d'action contre les mines (MA) dans le nord-est du Nigeria dans les domaines de l'EORE, de la Virginie et du plaidoyer. CENSCOPE a directement atteint 194 010 bénéficiaires avec des messages EORE via des approches en face à face, 500 000 personnes à risque ayant sensibilisé aux zones éloignées et difficiles d'accès grâce à des programmes radio, identifié et documenté 52 zones dangereuses pour les engins explosifs (EOHA), fourni des services VA complets à 350 survivants d'engins explosifs grâce à la prestation de services diversifiés.

**Mettre en œuvre les femmes, la paix et la sécurité dans la lutte contre les mines : de la politique à la pratique**

**Salle : Concordia 5 (2e étage)**

Hôtes : La Suisse et le CIDHG

À l'occasion du 25e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, cet événement parallèle réunira les États concernés pour échanger des approches pratiques visant à intégrer l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (SFC) dans l'action contre les mines. Guidés par les quatre piliers du WPS — protection, participation, prévention, et secours et redressement — les intervenants des États concernés partageront leurs expériences et les leçons apprises. Le GICHD lancera également son nouveau Résumé de Recommandation pour les Autorités Nationales d'Action des Mines et les Centres d'Action contre les Mines sur le renforcement de l'Action contre les Mines via le WPS, offrant des orientations concrètes aux NMAA/NMACs pour faire avancer l'Agenda WPS par des mesures pratiques.

**Groupe de soutien à l'action contre les mines**

**Chambre : XV (2e étage)**

Hôte : MASG (sur invitation)



**Perspectives régionales sur l'innovation et la projection de films spéciaux : *Broken Courage***

**Salle : XIVe (1er étage)**

Hôtes : Mission permanente du Canada et ICBL

Rejoignez-nous pour une projection spéciale du documentaire primé *Broken Courage*, qui nous invite à découvrir l'expérience vécue d'une survivante cambodgienne de mines antipersonnel, Suon Rottana, reconstruisant vie, identité et communauté après un conflit. Après le film, une conversation avec le réalisateur David Peck et d'autres partenaires clés de campagne explorera l'empathie, la guérison et la responsabilité partagée de travailler pour un monde sans mines. Ensemble, nous réfléchirons à la résilience, à la récupération après un traumatisme et à l'appel urgent à un espoir radical alors que nous sensibilisons à la question des mines terrestres, du désarmement et de l'impact continu des munitions non explosées.

**Engagement humanitaire dans la lutte antimines**

**Salle : XIe (3e étage)**

Hôte : Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Alors que l'action mondiale contre les mines s'adapte aux contraintes financières et aux changements technologiques rapides, cet événement parallèle explore comment l'innovation peut renforcer l'action humanitaire contre les mines tout en perpétuant l'esprit de coopération qui soutient la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Éclairée par des perspectives d'Afrique, d'Europe et des Amériques, la discussion abordera des expériences régionales illustrant à la fois la résilience des normes de la Convention et les défis auxquels elles sont confrontées dans un contexte mondial en évolution.

**L'avenir du Traité d'interdiction des mines : Leadership des jeunes à travers les piliers de l'action contre les mines**

**Salle d'Assemblée | Hôte : Mines Action Canada**

Rejoignez Mines Action Canada et les Mine Action Fellows pour une discussion interactive mettant en lumière les contributions des jeunes à l'avenir du Traité d'interdiction des mines. Découvrez comment les jeunes soutiennent actuellement la mise en œuvre transversale du Traité et découvrez comment les États parties peuvent mobiliser leur leadership alors que nous relevons les défis auxquels le traité est confronté.

## 15:00 – 18:00 | Plénière

**9 Considération du statut général et de l'application de la Convention (suite)****e) Détruire les mines antipersonnel stockées**

Après les conclusions et recommandations du Président sur la destruction des stocks, les délégations sont invitées à fournir des mises à jour sur les questions liées à la destruction des stocks et/ou aux mines conservées pour des usages autorisés, comme suit et dans un délai de cinq minutes maximum,

- Les États parties ayant manqué leur date limite de l'article 4<sup>5</sup> ;
- Les États parties, ayant découvert des mines antipersonnel jusque-là inconnues ;
- Les États parties qui détiennent des mines antipersonnel pour la formation et d'autres fins autorisées en vertu de l'article 3 sont invités à fournir des informations conformément à l'Action 16 du PASRA ;

D'autres délégations peuvent commenter ces mises à jour ou partager leurs points de vue en moins de trois minutes.

**g) Transparence et échange d'informations**

Le Président s'apprête à donner un aperçu de l'état de la transparence. Les délégations sont invitées à donner des nouvelles ou à partager leurs points de vue en trois minutes ou moins.

**h) Soutien à la mise en œuvre****i. Rapport sur les activités, le fonctionnement et les finances de l'ISU et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités 2026 de l'ISU**

En plus de la « Directive des États parties à l'ISU » adoptée par le 10AEP et suite aux décisions du 14AEP sur le renforcement de la gouvernance financière et de la transparence, l'ISU doit proposer et présenter chaque année au Comité de coordination pour approbation, puis à la Réunion des États parties pour approbation, un budget annuel détaillé et un plan de travail pour l'année suivante dans la fourchette et les limites des travaux pluri-annuels applicables, tant en termes de dépenses liées au soutien de base que de dépenses liées au soutien renforcé qui y est contenu.

Le Directeur de l'ISU doit présenter ces activités, le fonctionnement et les finances de l'ISU, le rapport intérimaire 2025, le rapport audité 2024, ainsi que le plan de travail et le budget pour 2026. Les délégations souhaitant formuler des commentaires et/ou partager leur point de vue sur le plan de travail et le budget de l'ISU 2026, le rapport d'audit 2024 ou le rapport financier préliminaire 2025 sont invitées à le faire dans trois minutes ou moins.



<sup>5</sup> Grèce et Ukraine

## 15:00 – 18:00 | Plénière

LES DOCUMENTS / DÉCISIONS À ADOPTER PEUVENT ÊTRE TROUVÉS APRÈS LE CODE QR OU  
[www.apminebanconvention.org/en/meetings-of-the-states-parties/22msp/documents](http://www.apminebanconvention.org/en/meetings-of-the-states-parties/22msp/documents)



- Rapport provisoire ISU 2025 - APLC/MSP.22/2025/6
- Rapport audité ISU 2024 - APLC/MSP.22/2025/5
- Plan de travail et budget de l'ISU pour 2026 - APLC/MSP.22/2025/4

**ii. Processus de sélection pour un nouveau directeur ISU**

La présidente fournisse une mise à jour concernant le processus de sélection du nouveau directeur de l'ISU, incluant le comité de sélection et l'annonce des postes vacants.

La 22AEP est invité à approuver le « projet de décision sur la procédure de sélection pour le recrutement d'un nouveau directeur ISU » et l'« annonce de poste ».

**iii. Autres questions concernant le soutien à la mise en œuvre**

Le président du 22MSP a consulté les États parties pour identifier les candidats à devenir de nouveaux membres du Comité. Sur la base de l'intérêt exprimé, le Président a élaboré une liste et propose que les huit nouveaux États parties entament leur mandat de deux ans à la fin du 22MSP :

- Comité d'assistance aux victimes : **El Salvador et Mozambique** (rejoindront l'Autriche et le Sri Lanka)
- Commission sur la mise en œuvre de l'article 5 : **Bulgarie et Burkina Faso** (rejoindront l'Algérie et la Norvège)
- Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance : **Slovénie et Thaïlande** (rejoindront le Cameroun et la Suisse)
- Comité sur la conformité coopérative : **Mexique et Royaume-Uni** (rejoindront la Belgique et le Cambodge)

La 22AEP est invité à s'accorder sur la date suivante proposée,

**Réunions intersessionnelles du 15 au 18 juin 2026**

Le coordinateur du programme de parrainage doit fournir une mise à jour sur l'état du programme.



## 10:00 – 11:00 | Plénière

### **10. Panel thématique : Renforcement durable des capacités**

Depuis l'adoption de la Convention, les États parties ont constamment reconnu que le renforcement des capacités est central à sa mise en œuvre réussie. L'article 6 de la Convention souligne l'importance d'une coopération internationale soutenue pour soutenir les États touchés par les mines dans le développement des capacités techniques, financières et institutionnelles nécessaires pour remplir leurs obligations.

Bien que chaque État partie soit confronté à des circonstances uniques, les leçons tirées des pays touchés par les mines révèlent des principes communs qui sous-tendent les efforts efficaces de renforcement des capacités. La PASRA 2025–2029 réaffirme l'engagement des États parties à :

- Établir des capacités nationales durables capables de coordonner, réguler et gérer le programme national d'action contre les mines, notamment en matière d'enquête, de déminage, d'éducation aux risques de mines et d'assistance aux victimes (Action 2) ; et
- Assurer l'établissement d'une capacité nationale durable pour mettre en œuvre la Convention et traiter les zones minées et/ou les zones nouvellement minées jusque-là inconnues, découvertes après achèvement (Action 21).

Ce panel thématique cherche à explorer le rôle crucial du renforcement des capacités et à garantir que des capacités durables soient en place au-delà de l'achèvement de l'article 5. La discussion vise également à identifier des opportunités de coopération renforcée entre gouvernements, société civile et partenaires internationaux, et à offrir aux délégations l'opportunité de partager leur expérience dans la mise en œuvre de ces actions PASRA.

## 11:00 – 13:00 | Plénière

### **7 Échange général de points de vue (suite)**

Si nécessaire, ce point à l'ordre du jour est rouvert afin de donner la possibilité aux délégations qui n'ont pas pu prononcer des déclarations générales lundi de le faire, pour une durée maximale de trois minutes.

### **11 Statut des contributions imposées reçues conformément à l'article 14 de la Convention**

Présentation de l'état des contributions évaluées ; les délégations peuvent fournir des commentaires et des points de vue sur la question en conservant des déclarations jusqu'à trois minutes.

**Combien de présidences de la Convention pouvez-vous repérer ici ?**



Si vous avez dit sept, vous avez bien raison ! Un véritable témoignage de la *communauté de la Convention*. Les présidences suivantes ont coïncidé lors de la Réunion intersessionnelle de 2024. De gauche à droite,

La Suisse (9AEP, 2008), la Norvège (Conférence d'examen d'Oslo, 2019), le Japon (23AEP, 2025), le Cambodge (Sommet Siem Reap-Angkor, 2024), la Zambie (24AEP, 2026), l'Allemagne (21AEP, 2023) et l'Albanie (10AEP, 2010).

13:00 – 15:00 | Événements parallèles\***Mise en œuvre de la Convention dans des contextes complexes****Chambre : Concordia 5 (2e étage)**

Host: UN Mine Action Service (UNMAS)

Cet événement se concentrera sur les pays qui ont demandé des prolongations et des initiatives pour mettre en œuvre le Plan d'action Siem Reap Angkor dans des contextes à faibles ressources et/ou en conflit (Afghanistan, RCA, Éthiopie, Irak, Nigeria, OPT, Soudan, Syrie, Yémen). Les défis rencontrés incluent des coupes budgétaires, des problèmes d'accès, des obstacles bureaucratiques, un manque de capacité, des combats continus, des attaques par des groupes armés non étatiques et l'utilisation d'engins explosifs activés par les victimes. Les intervenants présenteront diverses approches pour gérer les risques complexes, protéger les civils et permettre la reprise socio-économique.



**Assistance aux victimes : Comparaison des meilleures pratiques issues de projets à long terme en Colombie avec les résultats récents du contexte de crise en Ukraine**

**Chambre : XIle (3e étage)**

Humanité et inclusion en coopération avec l'Allemagne et le Conseil danois des réfugiés

Le Traité d'interdiction des mines reconnaît l'aide aux victimes comme une obligation fondamentale et une priorité humanitaire. La Colombie a réalisé des progrès notables dans la réforme de ses lois et politiques, développant des approches à long terme, inclusives et communautaires de l'AVE, façonnées par son expérience des conflits internes. En revanche, l'Ukraine fait face à un défi en évolution rapide, les hostilités en cours créant de nouveaux besoins en contamination et en aide aux victimes. Les preuves émergentes en Ukraine mettent en lumière à la fois des difficultés et des réponses innovantes qui pourraient guider les meilleures pratiques futures. Cet événement parallèle vise à renforcer le VA en Ukraine à travers des stratégies inclusives et non discriminatoires, inspirées de l'expérience colombienne, favorisant la coordination, la participation des survivants et un soutien durable fondé sur les droits.

\* Informations fournies par les organisateurs. Certains ont peut-être été édités pour plus de concision.

**LES DOCUMENTS / DÉCISIONS À ADOPTER PEUVENT ÊTRE TROUVÉS APRÈS LE CODE QR OU**  
[www.apminebanconvention.org/en/meetings-of-the-states-parties/22msp/documents](http://www.apminebanconvention.org/en/meetings-of-the-states-parties/22msp/documents)

15:00 – 18:00 | Plénière**12 Examen des demandes soumises en vertu de l'article 5**

Décisions à adopter concernant les demandes de prolongation des délais de déminage soumises par,

**Angola, Argentine, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, République démocratique du Congo, Équateur, Éthiopie, Nigeria, Sénégal, Soudan du Sud, Tadjikistan, Turquie et Zimbabwe.**

**13 Questions découlant de/dans le contexte des rapports soumis en vertu de l'article 7****14 Examen des demandes soumises en vertu de l'article 8**

## 15 Élection du président de la vingt-quatrième réunion des États parties

Le 22MSP est invité à élire S.E. Christophe PAYOT, représentant permanent de la Belgique auprès du Bureau des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, comme président de la vingt-quatrième réunion des États parties (24AEP) qui aura lieu en 2027.

Si la Réunion est d'accord, ce sera la troisième fois que la Belgique présidera les travaux des États parties, après l'avoir déjà fait en 2002 (4AEP) et 2015 (14AEP).



## 16 Durée et questions relatives aux préparatifs de la vingt-troisième réunion des États Parties et de la vingt-quatrième réunion des États Parties

L'Assemblée est invitée à convenir que la Vingt-troisième Assemblée des États parties (23AEP) ait lieu à Genève du 30 novembre au 4 décembre 2026.



À la fin de la vingt-et-unième réunion des États parties en 2023, **Son Excellence Eunice M. Tembo Luambia**, ambassadrice et représentante permanente de la Zambie auprès de l'ONU à Genève, a été élue présidente du 23AEP. L'ambassadrice est la première femme africaine à présider une réunion des États parties et la huit femme au total, depuis le début officiel des travaux de la Convention en 1999. La présidence de la Zambie commence à la conclusion du 22AEP.

La Réunion est invitée à adopter les estimations des coûts du 24MSP telles que contenues dans le document #APLC/MSP.22/2025/24.

## 17 Toute autre activité

Les délégations peuvent prendre la parole sur des sujets qui n'ont pas été abordés autrement par la Réunion.

## 18 Examen et adoption du document final

L'Assemblée est invitée à examiner et adopter son rapport final.

## 19 Clôture de la vingt-deuxième réunion des États parties

La Présidente de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties, S.E. ICHIKAWA Tomiko, représentant permanent du Japon à la Conférence sur le désarmement, clôture officiellement la réunion.



Bien qu'il ne soit pas un État partie, le Liban a participé à la plupart des réunions formelles de la Convention en tant qu'observateur. Nous saluons l'ancien directeur du Centre d'action contre les mines libanais (LMAC), le général de brigade Jihad Al Bechelany, pour son engagement de longue date avec la Convention. Il est photographié ici avec le directeur de l'ISU Juan Carlos Ruan et l'Envoyé spécial SAR la princesse Astrid de Belgique lors d'une visite d'universalisation au Liban en 2019.

## Dates importantes



1er mars	Vingt-septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention
Fév/Mar (tbd)	Onzième Conférence internationale de promesses de promesse   Genève
Mars 31	Date limite pour soumettre les demandes de prolongation de l'article 5, si nécessaire
Avril 4	Journée internationale de sensibilisation aux mines et d'aide à l'action antimines
Avril 30	Date limite pour soumettre les rapports de transparence de l'art 7 pour l'année 2025
Juin 15-18	Réunions intersessionnelles (sous réserve de l'approbation du 22MSP)   Genève
Septembre 18	Vingt-neuvième anniversaire de l'adoption de la Convention à Oslo
Novembre 30 à Décembre 4	23AEP (soumis à l'approbation 22AEP)   Genève
Décembre 3	Journée internationale des personnes handicapées
Décembre 3-4	Vingt-neuvième anniversaire de la signature de la Convention à Ottawa

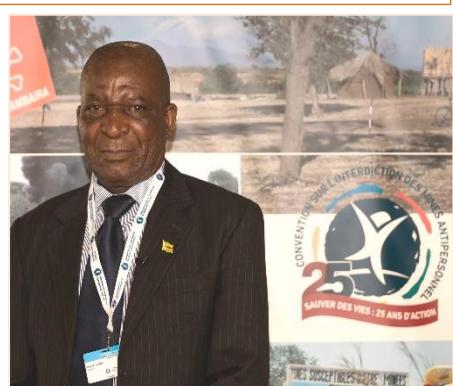
Nous disons *au revoir* et adressons *un profond remerciement* à divers *amis de la Convention* qui, pendant des années - voire des décennies - ont contribué à faire progresser la mise en œuvre des traités grâce à un travail dédié avec les États parties ou les organisations concernées.



(L) L'expert de l'Assistance aux victimes du CICR Marc Zlot est photographié ici lors de la deuxième Conférence mondiale sur l'AV en Jordanie.(R) Louis Maresca, ancien chef adjoint de l'Unité de contamination des armes au CICR, également figure clé du mouvement d'interdiction des mines dans les années 1990.



(De gauche à droite) Le général de division Muhabbat Ibrohimzoda a dirigé le Centre d'action contre les mines du Tadjikistan (TMAC) jusqu'à sa retraite cet été. Il est photographié avec l'experte du VA, le Dr Reyhan Muminova, qui a soutenu les survivants et les familles affectées, notamment lors de camps de réhabilitation d'été.



Le brigadier-général M.B. Ncube, directeur de longue date du Centre d'action contre les mines du Zimbabwe (ZIMAC), a pris sa retraite après une décennie de leadership distingué qui a renforcé les efforts de lutte contre les mines du Zimbabwe, inspiré une équipe fière et dévouée et laissé un héritage durable.



Slađana Košutić, conseillère principale pour la lutte contre les mines, a soutenu le Centre serbe d'action contre les mines (SMAC) pendant plus de dix ans.



Raed Jabbar, ancien chef de la coopération de la Direction de l'action contre les mines (DMA) en Irak, a joué un rôle clé lors des nombreux dialogues nationaux et régionaux.

Cette brochure a été produite par l'Unité de Soutien à l'application de la Convention (ISU).



L'UI est le secrétariat de la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction, chargée de soutenir les États parties à la Convention, notamment par,

1. Fournir des conseils et un soutien technique sur la mise en œuvre et l'universalisation ;
2. Fournir un soutien substantiel et autre aux titulaires de la Convention ;
3. Communiquer au nom du Président et des États parties et fournir des informations sur la Convention ;
4. Tenue de registres des réunions formelles et informelles ; et
5. Liaison et coordination avec les organisations internationales et non gouvernementales concernées participant aux travaux de la Convention.

L'ISU – financée sur une base volontaire par les États parties et directement responsable devant eux – est hébergée au Centre international de Genève pour le déminage humanitaire grâce au soutien de **la Suisse**.



Cette brochure a été imprimée  
avec le soutien de  
**l' Union européenne**





Retrouvez-nous sur :

- @MineBanTreaty
- @MineBanTreaty
- facebook.com/AntiPersonnelMineBanConvention
- flickr.com/photos/APMineBanConvention/albums
- LinkedIn.com/company/MineBanConvention
- youtube.com/@minebantreaty

#### Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Unité de soutien à la mise en œuvre

Chemin Eugène-Rigot 2C

P.O. Box 1300

1211 Geneva 1

Switzerland

T +41 (0)22 730 93 11

F +41 (0)22 730 93 62

E [isu@apminebanconvention.org](mailto:isu@apminebanconvention.org)

[www.apminebanconvention.org](http://www.apminebanconvention.org)